



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 150-18 C

**Objet : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme**

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Christian Gogny
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Pierre Gerard
<b>Arith</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barberaz</b>	Catherine Chappuis
<b>Barby</b>	Anne Manipoud
<b>Bassens</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Julien Donzel
<b>Challes-les-Eaux</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Chambéry</b>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoaz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 9

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Bernadette Laclais - Luc Meunier - Philippe Trepier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 150-18 C

objet **RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme**

---

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chambéry.

L'exposé de la procédure, le bilan de l'enquête publique qui s'est tenue du 18 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus et les modifications apportées suite à cette enquête publique sont présentés dans l'annexe 1.

## **Les objectifs de la modification n° 8 du PLU de Chambéry soumis à approbation**

Le PLU de Chambéry a été approuvé le 19 juillet 2004. Il a fait l'objet des procédures suivantes :

- modification n° 1 approuvée le 23 janvier 2006,
- modification n° 2 approuvée le 23 juillet 2007,
- révision simplifiée n° 1 approuvée le 23 juillet 2007,
- révision simplifiée n° 2 approuvée le 10 mai 2010,
- modification n° 3 approuvée le 28 février 2011,
- révision simplifiée n° 3 approuvée le 27 février 2012,
- révision simplifiée n° 4 approuvée le 26 mars 2012,
- mise en compatibilité avec le projet ferroviaire Lyon-Turin, suite au décret du 23 août 2013,
- modifications n° 4, n° 5 et n° 6 approuvées le 1<sup>er</sup> juin 2015,
- modification simplifiée n° 1 approuvée le 30 juin 2016,
- révision allégée n° 1 approuvée le 9 février 2017,
- modification simplifiée n° 2 approuvée le 15 juin 2017,
- mise en compatibilité avec l'AVAP approuvée le 26 octobre 2017,
- modification n° 7 approuvée le 14 décembre 2017,
- procédure de mise en compatibilité avec la DUP réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry en cours.

L'élaboration des projets urbains de Vetrotex et de la Cassine, projets structurants pour la commune de Chambéry, rend aujourd'hui nécessaire une évolution du PLU. Par ailleurs, la modification doit apporter certains compléments et corrections aux documents réglementaires afin de préciser les conditions d'implantation, mettre à jour l'orientation d'aménagement et de programmation à Bissy - Champs Courts et faciliter l'application du règlement.

## **Le projet de modification n°8 du PLU de Chambéry soumis à approbation**

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et le bilan de l'enquête publique sont présentés dans l'annexe 1.

Le projet de modification n° 8 du PLU de Chambéry a été soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale pour examen au cas par cas. Sa décision n° 2018-ARA-DUPP-00779 en date du 17 mai 2018 indique que ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 18 juin 2018 au 20 juillet 2018 inclus, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées et donné un avis favorable le 18 août 2018.

Compte tenu des avis émis par les PPA et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, le projet de modification n° 8 du PLU de Chambéry n'est pas modifié suite à l'enquête publique.

Le projet de modification n°8 du PLU soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

**Considérant** que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

**Considérant** que la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Chambéry, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 19 juillet 2004 approuvant le Plan local d'urbanisme de Chambéry,

**Vu** l'arrêté n° 2018-001 A du 15 janvier 2018 engageant la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Chambéry,

**Vu** la décision n° 2018-ARA-DUPP-00779 17 mai 2018 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,

**Vu** l'arrêté n° 2018-051 A du 22 mai 2018 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 8 du PLU de Chambéry,

**Vu** le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable du commissaire enquêteur daté du 18 août 2018,

**Vu** le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le projet de modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Chambéry soumis à approbation,

**Vu** le dossier présenté en séance,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **approuve** la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme de Chambéry, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, non modifiée suite à la mise à l'enquête publique dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

**Article 2 :** **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chambéry et au siège de Grand Chambéry durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

**Article 3 :** **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Grand Chambéry et en mairie de Chambéry, aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 150-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 8 du Plan local d'urbanisme

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : annexe M8 Chambéry; Dossier M8 Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21278H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21278H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018